

Amundi MSCI Europe SRI Climate Paris Aligned AE

REPORTING

Communication
Publicitaire

28/02/2026

ACTIONS ■

Données clés (Source : Amundi)

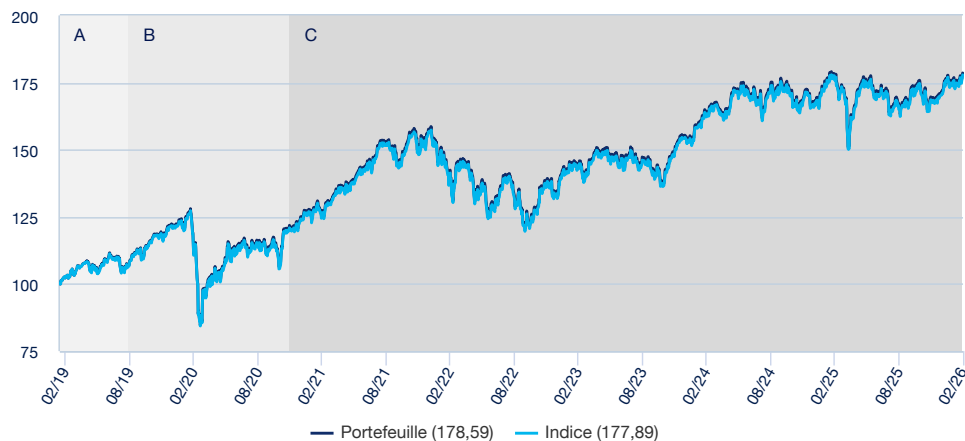
Valeur Liquidative (VL) : **179,50 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **27/02/2026**
 Actif géré : **1 868,79 (millions EUR)**
 Code ISIN : (C) LU1861136833
 (D) LU1861136916
 Code Bloomberg : (C) AIMESAE LX
 (D) AIESPAE LX
 Indice de référence :
100% MSCI EUROPE SRI FILTERED PAB

Objectif d'investissement

AMUNDI INDEX MSCI EUROPE SRI PAB a pour objectif de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice de l'Indice MSCI Europe SRI Filtered PAB » (dividendes nets réinvestis) à la hausse comme à la baisse.
 Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au KIID et au prospectus du fonds ainsi qu'à la Méthodologie des indices MSCI pour une description complète des critères d'exclusion.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Jusqu'à la fin de cette période, l'indicateur de référence du Compartiment a été l'indice MSCI Europe SRI
 B : Jusqu'à la fin de cette période, l'indicateur de référence du Compartiment a été MSCI Europe SRI 5% Issuer Capped
 C : Depuis le début de cette période, l'indicateur de référence du compartiment est MSCI Europe SRI Filtered PAB

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
	31/12/2025	30/01/2026	28/11/2025	28/02/2025	28/02/2023	26/02/2021	-	12/02/2019
Portefeuille	4,14%	1,83%	5,25%	1,13%	23,50%	42,58%	-	78,59%
Indice	4,21%	1,85%	5,50%	1,19%	23,91%	42,94%	-	77,89%
Ecart	-0,07%	-0,02%	-0,24%	-0,06%	-0,41%	-0,36%	-	0,70%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	2,43%	7,77%	17,17%	-15,76%	26,64%	2,65%	-	-	-	-
Indice	2,45%	7,79%	17,29%	-15,73%	26,52%	2,45%	-	-	-	-
Ecart	-0,02%	-0,02%	-0,12%	-0,03%	0,12%	0,20%	-	-	-	-

* Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. **Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir.** Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.
 Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.
 L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	13,92%	12,96%	13,90%
Volatilité de l'indice	13,89%	12,77%	13,78%
Tracking Error ex-post	0,79%	0,91%	0,88%
Ratio de sharpe	-0,07	0,30	0,40
Ratio d'information	-0,08	-0,13	-0,06

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Le Ratio de sharpe est un indicateur statistique qui mesure la performance du portefeuille par rapport à un placement sans risque

ACTIONS ■

Rencontrez l'équipe

**Lionel Brafman**

Responsable Gestion Indicielle & Multistratégie

**Pierre Navarre**

Gérant de Portefeuille - Index & Multistratégies

**Isabelle Lafargue**

Gérant suppléant

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'Indice MSCI Europe SRI Filtered PAB est un indice d'actions basé sur l'Indice MSCI Europe représentatif des titres de moyenne à grande capitalisation de 15 pays développés d'Europe (en novembre 2021) (l'« Indice parent »). L'Indice offre une exposition aux sociétés assorties de notations exceptionnelles en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et exclut les sociétés dont les produits ont un impact social ou environnemental négatif. En outre, l'Indice vise à représenter la performance d'une stratégie qui pondère à nouveau les titres en fonction des opportunités et des risques liés à la transition climatique afin de répondre aux exigences minimales des réglementations de l'Union européenne relatives à l'Accord de Paris (EU PAB).

Caractéristiques (Source : Amundi)

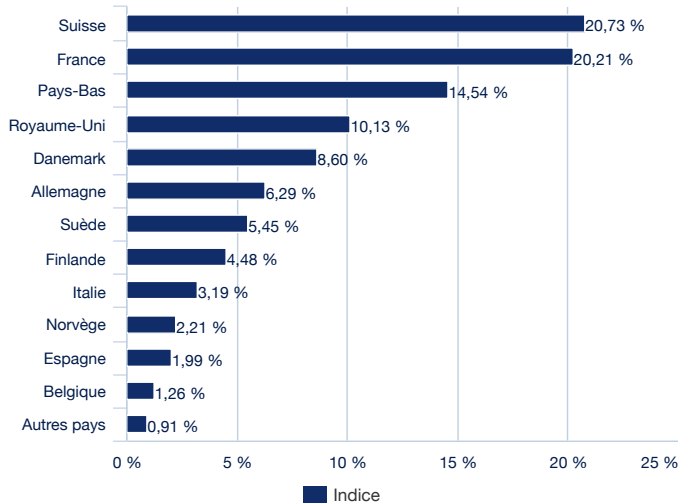
Classe d'actif : **Actions**Exposition : **Europe**Devise de référence de l'indice : **EUR**Nombre de valeurs : **111**

Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

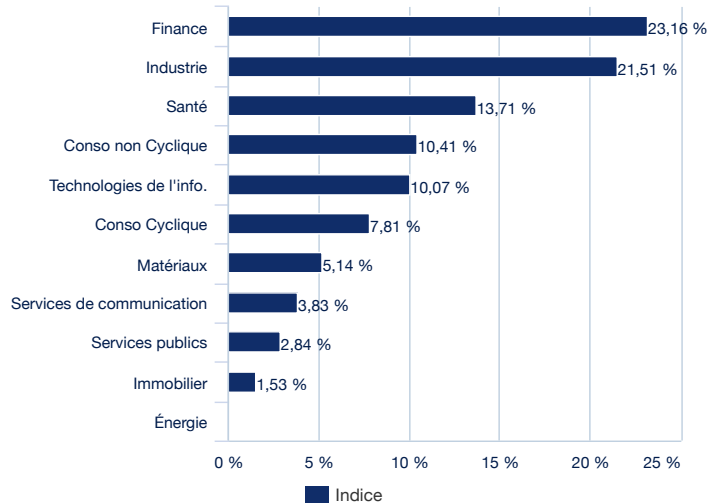
	% d'actifs (indice)
ASML HOLDING NV	6,74%
SCHNEIDER ELECT SE	5,57%
ABB LTD-REG	4,61%
L OREAL (PARIS)	3,74%
ZURICH INSURANCE GROUP AG	3,51%
NOVO NORDISK A/S-B	3,48%
AXA SA	2,75%
ESSILORLUXOTTICA	2,51%
HERMES INTERNATIONAL	2,46%
NOKIA OYJ	2,40%
Total	37,76%

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)



Commentaire de gestion

En février, l'actualité géopolitique a été dominée par les tensions entre l'Iran et les Etats-Unis. Washington a d'abord déployé la plus importante force militaire dans la région depuis 2003 afin de renforcer la posture américaine et accroître la pression dans le cadre des discussions sur le programme nucléaire iranien. Des bombardements conjoints avec Israël ont ensuite visé les dirigeants iraniens. Le traité New START encadrant les forces nucléaires stratégiques entre les États-Unis et la Russie est arrivé à expiration, ouvrant une période sans cadre contraignant sur les arsenaux stratégiques. La guerre d'Ukraine est entrée dans sa 4ème année. Les Etats-Unis continuent de négocier directement avec la Russie alors que les européens maintiennent leur soutien à Kyiv et ont annoncé de nouvelles sanctions contre Moscou. En Asie, les relations diplomatiques entre le Japon et la Chine restent au plus bas, et les gardes côtes japonais ont saisi des bateaux de pêche chinois. Enfin, le président Trump a évoqué la possibilité d'une prise de contrôle du Cuba dont l'économie est au bord de l'effondrement depuis l'arrestation de Maduro et la fin du soutien du Venezuela en particulier en pétrole.

En Europe, le mois de février a été marqué par les enjeux de sécurité avec la Conférence de Munich sur la sécurité qui a centré les discussions autour du renforcement de la défense européenne, du soutien à l'Ukraine et des tensions au sein de l'OTAN.

Au 4ème trimestre, le PIB de la zone euro a progressé de +1,3% en glissement annuel (et +0,3% t/t), confirmant une croissance modérée. Parmi les grandes économies, l'Allemagne affiche une croissance de +0,3% t/t au T4, soit seulement +0,6% sur un an. Les indicateurs conjoncturels en février donnent un signal un peu plus constructif : le PMI Manufacturier de la zone euro (HCOB flash) repasse en expansion à 50,8 (vs 49,5 en janvier), tandis que le PMI Service remonte à 51,9 (vs 51,3). Les données "dures" restent en revanche plus mitigées, avec des ventes au détail en baisse en décembre (-0,5% m/m) et une production industrielle également en recul (-1,4% m/m). L'indice de confiance des consommateurs de la zone euro est resté en territoire négatif. Le taux de chômage en zone euro s'établissait à 6,2% en décembre ; le chiffre de janvier sera seulement publié début mars.

ACTIONS ■

Commentaire de gestion

L'inflation de la zone euro a ralenti. L'indice des prix harmonisée est bien inférieure à l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) à +1,7% en janvier en variation annuelle, et l'inflation cœur était ressorti sous les prévisions à +2,2%. La réunion de la BCE du 5 février s'est conclue par un maintien du statu quo avec un taux de dépôt à 2,00%.

Les marchés actions ont globalement progressé en février, avec une surperformance marquée de l'Europe, du Japon et des émergents hors Chine, tandis que les performances des actions américaines étaient négatives. Le MSCI ACWI gagne +1.2% sur le mois en USD, et le MSCI Marchés Émergents affiche une performance de +6%. Aux États-Unis, la performance est plus contrastée, avec une sous performance des méga cap mais une rotation vers des titres présentant des valorisation plus attractives et sur les business model moins disruptés par l'IA. Le secteur des logiciels a continué de chuter alors que les investisseurs craignent que les positions établies ne soient remises en cause par les nouveaux acteurs de l'IA. Le S&P 500 baisse de -0.9%, tandis que le Nasdaq 100 perd -2.3% et le Russel2000 était inchangé. En Europe, les indices ont maintenu leur momentum positif. L'EuroStoxx50 a enregistré une hausse de +3.2%, et le Stoxx Europe 600 progresse de +3.7%, porté par l'amélioration perspectives de croissance des résultats et des flux internationaux. Le CAC40 marque de nouveaux record et surperforme nettement à +5.6%, devant le DAX30 à +3%.

Dans ce contexte, l'indice affiche une performance de 1.85%.

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	11/09/2018
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) LU1861136833 (D) LU1861136916
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,35%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Septembre

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.